

s.C.41.Maroc.200.0. RL/bo

Berne, le 2 juin 1975

ad: s.B.34.77.Maroc.0. - WT/bg

Notice pour la Direction du droit international public

Négociations avec le Maroc /
 Transferts d'indemnités de nationalisation

2.K.

après son retour

MH	WT	VF	MX	MH	WT
3.6.	4.6.	4.6.			
12.6.	£	£	MX	M	£ £
EPD			03.06.75		17
Ref.	s. B. 34. 77. Maroc. 0.				

Par la note du 14 mai, vous nous avez exposé le problème du paiement et du transfert des indemnités de nationalisation à verser à nos compatriotes par le Gouvernement marocain. Vous souhaiteriez que nous puissions faire quelques suggestions quant à la façon de réaliser cette opération. Vous rappelez à ce sujet les précédents de Cuba et de l'Egypte.

Dans le premier cas, les conditions étaient particulières en ce sens que la principale entreprise suisse nationalisée (Nestlé) était en même temps un important importateur de produits cubains (sucre). Mais dans les deux cas la formule adoptée était la même: le montant des indemnités devait être utilisé par le règlement de dépenses suisses dans le pays débiteur ou le paiement partiel de marchandises exportées vers le nôtre ^{par} lesdits Etats.

Du côté suisse rien ne semblerait devoir s'opposer à faire de même avec le Maroc, si celui-ci devait se prêter à un semblable arrangement.

Les importations en provenance du Maroc se sont chiffrées en 1974 à 44 millions de francs. Sur ce montant, environ 1'700'000.-- francs concernaient des livraisons de phosphates. Ce poste pourrait être le plus intéressant à consi-

./.

- 2 -

dérer lors d'une éventuelle sélection des marchandises à retenir pour une opération de transfert. L'Office chérifien des phosphates, l'unique producteur, est propriété de l'Etat. Au surplus le nombre d'importateurs en Suisse est très limité. Si nous sommes bien renseignés, deux seules entreprises entreraient en ligne de compte (Lonza et Chemische Fabrik Uetikon). Bien que le Maroc soit notre principal fournisseur, la part de la Suisse dans les exportations marocaines de phosphates est faible. Sur une production totale annuelle d'environ 20 millions de tonnes nos importations n'en représentent qu'environ 10'000. La perte de devises pour le Maroc ne serait donc pas considérable.

Avant cependant de sonder les Marocains en vue de savoir s'ils consentiraient à un arrangement du genre de ce que nous avons conclu précédemment avec l'Egypte et Cuba, il faudrait, à notre avis, épuiser d'abord toutes les possibilités d'un règlement direct. La situation financière du Maroc s'est fortement améliorée ces derniers temps et ce pays dispose désormais de ressources en devises qui modifient profondément les perspectives économiques antérieures. Le produit de l'exportation des phosphates a plus que quadruplé en l'espace d'un an. Les prix ont été augmentés au début de cette année encore et l'Office chérifien n'a pas caché que le nouveau cours est provisoire (le Maroc est aujourd'hui le premier exportateur mondial de phosphates et il se considère à ce titre capable d'imposer son prix sur le marché international). Cette situation nouvelle permet au Gouvernement d'atténuer la politique d'austérité pratiquée ces dernières années. Le dernier bilan commercial s'est soldé par un sensible excédent. Il en a été de même de celui des biens et services.

./.

- 3 -

Les propositions de paiements dont fait état votre notice datant de 1973, il devrait être possible, lors des prochains pourparlers, de prétendre à des conditions améliorées.

Service économique et financier
P.O.



(Rochat)